



**Convocation de la 127^e session du
Conseil international du Café et des réunions
connexes : 2 au 11 septembre 2020
Session virtuelle**

**Renseignements préliminaires pour les
participants¹**

TABLE DES MATIÈRES

Page

I.	Introduction	2
II.	Logiciel de conférence virtuelle	2
III.	Participation	2
IV.	Quorum	2
V.	Interprétation	3
VI.	Pouvoirs et inscription	3
VII.	Séances	3
VIII.	Ordres du jour	4

Annexé I Lettre type de pouvoir

Annexe II Modèle d'autorisation à représenter les intérêts d'un Membre et à exercer ses droits de vote

¹ Le présent document contient les renseignements sur la 127^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été déployés pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut accepter la responsabilité des inexactitudes éventuelles..

I. INTRODUCTION

1. Le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du café (OIC) présente ses compliments aux Membres de l'OIC et les informe qu'une session virtuelle du Conseil international du Café et des réunions connexes est prévue du 2 au 11 septembre 2020.
2. Le thème de l'année caféière 2019/20 est *Chaîne de valeur et approvisionnements durables du café*, mais, compte tenu de la pandémie de covid-19, la résilience aux chocs est également incluse.

II. SESSION VIRTUELLE

3. La 127^e session du Conseil se tiendra en ligne à l'aide du logiciel de conférence virtuelle **Zoom**. L'OIC a choisi de tenir la 127^e session du Conseil sur la plate-forme Zoom afin de pouvoir offrir aux Membres des services d'interprétation dans les langues officielles et de permettre aux représentants des Membres qui le souhaitent de se joindre également par vidéo lorsqu'ils interviennent. Tous les participants recevront de plus amples instructions concernant les impératifs techniques de participation à la réunion virtuelle.

III. PARTICIPATION

4. Afin d'offrir la meilleure expérience virtuelle possible aux Membres et compte tenu des contraintes techniques, les délégations participant à la réunion virtuelle seront limitées à deux délégués orateurs (chef de délégation et suppléant) qui parleront au nom du Membre et trois observateurs silencieux qui pourront assister et écouter mais qui ne seront pas en mesure d'intervenir oralement en raison des contraintes techniques.

IV. QUORUM

5. Le paragraphe 4) de l'article 11 de l'Accord international de 2007 sur le Café stipule que "***Le quorum exigé pour toute réunion du Conseil destinée à prendre des décisions est constitué par la présence de plus de la moitié des Membres exportateurs et des Membres importateurs détenant respectivement les deux tiers au moins du total des voix pour chaque catégorie.***"
6. Les Membres sont donc fortement encouragés à participer afin que le quorum soit atteint. **Un Membre qui n'est pas en mesure de participer peut autoriser un autre Membre à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote** (voir le paragraphe 11).

V. INTERPRÉTATION

7. Grâce à la fonction Interprétation simultanée de Zoom, l'OIC pourra désormais proposer une interprétation dans les quatre langues officielles (anglais, espagnol, français et portugais) **uniquement pendant la session du Conseil (10-11 septembre)**.

VI. POUVOIRS ET INSCRIPTION

8. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations des Membres sont remis par écrit au Directeur exécutif. Veuillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs à l'adresse suivante : [127th ICC Credential Form](#)

9. Compte tenu des nouveaux impératifs de session virtuelle, les Membres doivent soumettre leur formulaire de pouvoirs pour la 127^e session **au plus tard le 28 août 2020**. Un modèle de pouvoirs est joint à l'annexe I.

10. L'inscription à la réunion virtuelle sera ensuite envoyée uniquement aux personnes figurant sur les pouvoirs soumis au Directeur exécutif.

11. Il est également rappelé aux Membres que, s'ils ne sont pas en mesure de participer aux réunions, le paragraphe 2 de l'article 13 de l'Accord de 2007 prévoit que tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur, à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil.

12. Un modèle d'autorisation est joint à l'annexe II. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées au moyen du formulaire en ligne **au plus tard le 28 août 2020**. Des copies scannées peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : [127th ICC Credential Form](#).

VII. SÉANCES

13. La session virtuelle du Conseil et les réunions connexes se dérouleront de 11h30 à 16h00 (heure britannique d'été) du mercredi 2 septembre au vendredi 11 septembre avec une pause de 30 minutes. Nous comprenons parfaitement que cet horaire peut causer des désagréments aux Membres qui se connectent depuis des fuseaux horaires très différents. L'OIC tient à remercier tous les Membres pour leur compréhension et leur coopération.

14. En raison de contraintes de temps, les comités se réuniront conjointement le 8 septembre lors de cette session virtuelle du Conseil.

15. Le programme de chaque jour sera le suivant:

Mercredi 2 septembre 2020

11h30 – 15h30 : Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord (Membres de l'OIC)

Jeudi 3 septembre 2020

13h00 – 16h30 : 2^e réunion du Groupe de travail public-privé sur le café (Membres du Groupe de travail / Membres de l'OIC / observateurs)

Lundi 7 septembre 2020

11h30 – 16h00 : Comité des finances et de l'administration (Membres de l'OIC - restreint)

Mardi 8 septembre 2020

11h30 – 13h00 : Réunion conjointe – Comité des projets / Comité des statistiques / Comités de promotion et de développement des marchés (Membres de l'OIC)

13h30 – 15h30 : Comité consultatif du secteur privé (Membres de l'OIC et membres du CCSP)

Mercredi 9 septembre 2020

12h30 – 15h30 : 2^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux (Membres de l'OIC, réunion à huis clos)

Jeudi 10 septembre 2020

11h30 – 16h00 : 127^e session du Conseil international du Café (Membres de l'OIC)

Vendredi 11 septembre 2020

11h30 – 16h00 : 127^e session du Conseil international du Café (Membres de l'OIC)

VIII. ORDRES DU JOUR

16. L'ordre du jour détaillé du Conseil est joint au présent document.

17. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour diffusion ou suggérer des questions supplémentaires pour examen sont priés d'en informer le Directeur exécutif par écrit **au plus tard le 28 août 2020**.

Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux

18. Organisé dans le cadre du dialogue structuré à l'échelle du secteur conduit par l'OIC et, conformément à la décision ICC 125-10 prise par le Conseil à sa 125^e session, cet événement de haut niveau réunit des hauts responsables de la chaîne de valeur du café, des producteurs, des négociants, des torréfacteurs, des détaillants et des responsables politiques de haut niveau, ainsi que des partenaires de développement et la société civile. Ensemble, ces parties prenantes examineront les résultats des travaux du Groupe de travail public-privé sur le café et s'efforceront de s'accorder sur des engagements mesurables pour un avenir durable des producteurs de café et de l'ensemble du secteur du café, conformément aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café

19. Conformément à une décision prise par le Conseil international du Café à sa 124^e session, un groupe de travail a été créé dans le but d'examiner l'Accord international sur le Café en vigueur, ainsi que les propositions soumises par les Membres et les autres parties invitées, et de soumettre des recommandations au Conseil. **En raison de contraintes de temps, le Groupe de travail se réunira le 2 septembre, la semaine précédant la 127^e session du Conseil.** La Présidente du Groupe de travail présentera au Conseil un rapport intérimaire sur ses travaux.

Réunions préparatoires des pays exportateurs et importateurs

20. En raison des contraintes de temps dues à la nature virtuelle de la 127^e session du Conseil, les réunions préparatoires des pays exportateurs et des pays importateurs n'ont pas été incluses dans le calendrier du Conseil. Toutefois, à la demande des porte-parole des pays exportateurs et importateurs, le Secrétariat de l'OIC est prêt à faciliter des réunions en ligne pendant le Conseil.

LETTRE TYPE DE POUVOIR

Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger vos pouvoirs sur papier à en-tête à [127th ICC Credential Form](#) avant le 28 août 2020

L'original doit être présenté le plus rapidement possible après cette date

[Date]

M. José Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**127^e session du Conseil international du Café
Session virtuelle
(10 et 11 septembre 2020)**

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 127^e session (virtuelle) du Conseil international du Café qui aura lieu les 10 et 11 septembre 2020 par le délégué ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne)
[Titre]
[Organisation]

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération,

[Signature]*
[Nom]
[Titre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

ANNEXE II

MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE

**Veillez remplir le formulaire en ligne et télécharger votre
autorisation en pièce jointe à [127th ICC Credential Form](#)
avant le 28 août 2020**

[Date]

M. José Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

Cher monsieur,

**127^e session du Conseil international du Café
Session virtuelle
(10 et 11 septembre 2020)**

J'ai l'honneur de vous informer que mon gouvernement ne sera pas représenté à la 127^e session mais qu'il a autorisé [*insérer le nom d'un autre pays Membre*] à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 127^e session du Conseil international du Café les 10 et 11 septembre 2020.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

* Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre.

Conseil international du Café

127^e session

Session virtuelle

10 et 11 septembre 2020

Londres (Royaume-Uni)

Ordre du jour provisoire

Point

Document

Ouverture de la 127^e session du Conseil

1. Ordre du jour – à adopter

ICC-127-0

[Calendrier des réunions](#)

2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver

2.1 Redistribution des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2019/20 à suivre

Le Chef des opérations fera rapport.

2.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2020/21 [ED-2343/20](#)

Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et les Membres importateurs ainsi que la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2020/21 seront examinés par le Conseil.

3. Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché et l'impact de la pandémie de covid-19 - à noter verbal

Le Directeur exécutif fera rapport sur les travaux de l'Organisation, en soulignant les progrès, les réalisations, les défis et les opportunités, et en mettant l'accent sur l'impact de la pandémie de covid-19 sur le secteur et sur l'OIC.

4. Groupe de travail public-privé sur le café et Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux

Le Directeur exécutif présentera :

- a) Les recommandations du Groupe de travail public-privé sur le café - ***examiner et, le cas échéant, approuver les recommandations du Groupe de travail*** à suivre

Le Conseil examinera un projet de résolution sur les recommandations du Groupe de travail.

- b) Les résultats du 2^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux tenu le 9 septembre 2020 - ***examiner le rapport du 2^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux*** verbal

5. Rapport-phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café 2020 – à noter à suivre (Résumé)

Le Directeur exécutif présentera le deuxième rapport phare de l'OIC : Rapport sur la mise en valeur du café 2020.

6. Accord international de 2007 sur le Café

- 6.1 Prorogation de l'Accord international de 2007 sur le Café - à ***examiner et, le cas échéant, à approuver*** à suivre

Le Conseil examinera un projet de résolution visant à proroger l'Accord de 2007.

- 6.2 Prorogation du délai prévu pour le dépôt d'instruments - à ***examiner et, le cas échéant, à approuver*** à suivre

La date butoir fixée pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion est le 30 septembre 2020. Le Conseil examinera un projet de résolution portant prorogation du délai fixé pour déposer des instruments

- 6.3 Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café – à ***examiner*** verbal

La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord fera un rapport sur la réunion tenue le mercredi 2 septembre 2020.

7. Rapport des réunions des comités et autres organes - à examiner et, le cas échéant, à approuver verbal

Le Chef des opérations fournira un résumé des recommandations des organes consultatifs de l'OIC : Comité des statistiques, Comité des projets, Comité de promotion et de développement des marchés et Comité consultatif du secteur privé.

8. Journée internationale du Café – à noter verbal

Le Chef des opérations fera rapport sur la campagne mondiale de communication à l'appui de la Journée internationale du Café, qui se tiendra le 1 octobre 2020.

9. Questions financières et administratives – à examiner, et le cas échéant, à approuver

9.1 Comité des finances et de l'administration à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.

9.2 Rapport sur la mise en œuvre de la Résolution 466, Membres ayant des arriérés persistants - à noter verbal

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

9.3 Programme des activités pour l'année caféière 2020/21 à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

9.4 Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2020/21 à suivre

Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.

10. Fonds spécial – à noter verbal

À la suite de la décision prise lors de la 117^e session, le porte-parole des producteurs fera rapport sur les progrès réalisés concernant l'utilisation du Fonds spécial.

11. Bureaux et Comités

11.1 Président et Vice-Président et composition des comités – à examiner et, le cas échéant, à approuver à suivre

Le Conseil examinera et approuvera la composition des comités suivants pour 2020/21:

- Comité des finances et de l'administration (6 Membres exportateurs, 5 Membres importateurs)
- Comité des projets (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)
- Comité de promotion et de développement des marchés (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)
- Comité des statistiques (8 Membres exportateurs, 3 Membres importateurs)

11.2 Président et vice-président du Conseil – à élire verbal

Conformément à l'Article 10 de l'Accord de 2007, le président et le vice-président pour l'année caféière 2020/21 doivent être élus parmi les représentants des Membres importateurs et exportateurs respectivement.

11.3.1 Président et Vice-Président du Forum consultatif – à élire verbal

Le Conseil élira le président et le vice-président du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café.

11.3.2 Conseillers du groupe restreint – à nommer verbal

Le Conseil nommera quatre conseillers au groupe restreint pour 2020/21.

12. Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver verbal

Le Président examinera les pouvoirs avec le concours du Secrétariat et fera rapport au Conseil.

13. Réunions futures

Le Conseil examinera les dates des réunions en 2021/22 et à suivre
2022/23 - *à examiner et, le cas échéant, à approuver*

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures
- *à examiner*

verbal

14. Questions diverses – à examiner

verbal

15. Cérémonie de clôture

verbal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action stratégique de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café
Mandats des comités et organes consultatifs
Bureaux pour l'année caféière 2019/20